

Attention! ce maïs peut nuire à votre



réputation.

Depuis la publication de ses expertises mettant en cause trois maïs OGM de Monsanto, le professeur Gilles-Éric Séralini fait l'objet d'attaques et de pressions morales menées par une partie de la communauté scientifique. Au mépris de tout débat scientifique contradictoire...

Pour défendre son honneur de scientifique et l'avenir d'une recherche libre et indépendante, le professeur G-É Séralini a dû avoir recours aux tribunaux.

Soutenons-le
en le rejoignant
devant le Tribunal de Grande Instance
de Paris, le 23 novembre 2010
à 12h.*

*Ile de la Cité, rue de Lutèce, 75001



APPEL A MOBILISATION

Pour le respect de la controverse scientifique et de l'expertise contradictoire, venons soutenir le

Professeur GILLES-ÉRIC SÉRALINI

23 novembre 2010

12H devant le TGI de Paris, Ile de la Cité, rue de Lutèce

14H30 réunion publique (Péniche Alternat, Quai de la Tournelle)

La controverse entre chercheurs, organisée au sein de la communauté scientifique, est un des moteurs essentiels de la construction des savoirs. Pour être reconnu, un résultat doit avoir résisté à toutes les tentatives d'invalidation par les collègues. Plus encore, lorsque des travaux scientifiques ont des conséquences sociales, économiques et politiques importantes, la possibilité de développer ces postures critiques et de garantir les conditions d'une expertise pluraliste, devient le garant d'un bon fonctionnement démocratique. Comment prendre les bonnes décisions lorsque certaines voies de recherche sont systématiquement écartées, avant même d'avoir été sereinement explorées ?

En matière d'étude de l'effet des plantes génétiquement modifiées sur la santé, ce respect de la controverse scientifique n'est pourtant pas de mise. La grande majorité des chercheurs qui publient des résultats suggérant des effets d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la santé ou l'environnement, jusqu'alors insoupçonnés est la cible de campagnes de dénigrement provenant de membres influents de la communauté scientifique.

La France n'est pas en reste comme en témoigne la situation actuelle de Gilles-Eric Séralini, professeur de biologie moléculaire à l'Université de Caen et co-directeur du Pôle pluridisciplinaire « Risques », spécialisé dans l'étude des effets des pesticides et OGM sur la santé. G-E Séralini et ses collègues ont mené des contre-expertises de données fournies par Monsanto pour justifier de la commercialisation de 3 de ses maïs OGM (MON 863, MON 810, NK 603). Ces contre-expertises remettent en question la capacité pour ces données de démontrer formellement l'innocuité des trois maïs (suivi des rats trop court, puissance de l'analyse statistique insuffisante). Contrairement aux analyses réalisées par la firme, les travaux de G-É Séralini et de ses collègues ont été soumis au processus d'évaluation critique par les pairs avant d'être publiés en 2007 et en 2009.

Ces résultats interrogeant le bien fondé des autorisations octroyées par la Commission Européenne sur avis de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) pour la consommation animale et humaine de ces trois maïs, il n'est pas étonnant qu'ils aient suscité de vives réactions de Monsanto, de l'EFSA ainsi que d'autres organismes de

contrôle des aliments et d'évaluation des OGM à travers le monde. Mais depuis quelques semaines, G-É Séralini est également la cible d'attaques et de pressions morales émanant d'une partie de la communauté scientifique, et en particulier de l'Association Française des Biotechnologies Végétales, parrainée par des chercheurs bien connus comme Claude Allègre et Axel Kahn, et présidée par Marc Fellous, professeur de génétique et ancien président de la Commission du Génie Biomoléculaire (chargée d'évaluer les OGM avant le Grenelle de l'Environnement).

Face à ces attaques extrêmement violentes allant jusqu'à remettre en question les conditions mêmes de ses travaux de recherche (position académique, financements), G-É Séralini a décidé d'intenter un procès en diffamation à Marc Fellous. Ce procès aura lieu le 23 novembre à 13H30 au Tribunal de Grande Instance de Paris.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Journée de soutien à G-É Séralini le 23 novembre 2010

11H : Conférence de Presse avec Gilles-Éric Séralini, Christian Vélot et Pierre Méneton à l'École Nationale de la Magistrature (Ile de la Cité, Quai aux Fleurs)

12H : Rassemblement devant le Tribunal de Grande Instance, Ile de la Cité, rue de Lutèce

13H30 : Début du procès

14H30 : Réunion publique « Expertise scientifique et décisions politiques »
Péniche Alternat, Quai de la Tournelle (Pont de l'Archevêché / Pont de la Tournelle).

- Interventions de scientifiques et élus
- Interventions des témoins de G-É Séralini à leur sortie du tribunal
- Interventions de G-É Séralini à l'issue du procès

Avec le soutien de : CAP21, Europe-Ecologie, Parti de Gauche

